



## Fiche technique **Nettoyant C-200**

### Nettoyant pour surfaces minérales

#### Description

Le C-200 est un nettoyant avec une combinaison parfaitement équilibrée de plusieurs détergents, d'agents d'imperméabilisation et de cires pour les sols déjà imperméabilisés

#### Propriétés

Le C-200 dissout et enlève les légères impuretés et est utilisé pour l'entretien et le soin des sols. Ce produit est à appliquer manuellement.

#### Spécificités techniques :

Densité : environ 1.0g/cm<sup>3</sup>

Valeur pH : 8.5

Apparence : blanc

Odeur : ammoniacale faible

Solubilité dans l'eau : très bien

#### Champ d'application

Il est utilisé pour le nettoyage de sol minéral, de sol déjà imperméabilisé, lessivé. Il est utilisé pour l'entretien et le rafraîchissement de la brillance des sols et pour rafraîchir également leur protection.

#### Procédé

Selon le type d'application, utiliser le C-200 pur ou dilué dans l'eau jusqu'à un rapport de 1:100. Le produit est appliqué manuellement à l'aide d'un balai microfibre et poli après séchage. Pour le polissage, utiliser une monobrosse avec des pads adéquats.

Pour des sols très sales ou poussiéreux, prévoir un pré-lavage.

#### Rendement :

Le rendement dépend des surfaces : environ 100-2000 m<sup>2</sup> par litre.

#### Stockage :

La durée de conservation du bidon fermé dans un environnement sec est d'environ 2 ans.

#### Protection de l'environnement:

Niveau de pollution WGK1 (Faible risque de pollution de l'eau). Code de déchet de l'Europe : 07 06 99. Ne jeter que le produit dilué dans les canalisations. Les bidons vides sont recyclables et peuvent être déposés dans les containers prévus à cet effet.

#### Sécurité :

Composants : conservateurs (méthyl-chloro-isothiazolinone, méthyl-isothiazolone) autres composants : agents de soin et d'imperméabilisation.

#### Réglementation des matières dangereuses

Etiquetage selon la directive Européenne 1999/45/EC : non classé. Bien que le produit ne soit pas classé comme dangereux, nous recommandons de suivre les indications suivantes : ne pas laisser à la portée des enfants, en cas d'ingestion, contacter le centre médical le plus proche et munissez vous du bidon ou de cette fiche.

Marquage d'identification pour le transport ADR2005/ GGVSE :

UE*	Marquage UE*	Documents de transport
a,b	Aucun, non dangereux	Aucun, non dangereux

#### Unité d'emballage (UE) :

- a) Bidon de 1 Litres
- b) Bidon de 10 Litres

Ces informations sont seulement des recommandations non obligatoires. L'utilisation du produit dépend du sol et des circonstances locales. En cas de doute ou d'inexpérience, nous recommandons d'essayer le produit sur une zone échantillon de votre sol.